

me montrer prudent ici et déclarer que la proposition présentée sous forme d'amendement est une nouvelle proposition et qu'elle est irrecevable à l'étape actuelle.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Domage.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant:** Avant d'accorder la parole au député de Richmond, j'aimerais signaler qu'il a été convenu de mettre ici en délibération deux mesures d'initiative parlementaire et de revenir ensuite au bill C-144. Mais avant de ce faire, j'informe la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—L'Office national du film—La fermeture du bureau de Brandon; le député de Richmond (M. Beaudoin)—L'agriculture—L'industrie laitière—La modification de la constitution en vue de contrôler la production; le député de Selkirk (M. Rowland)—L'installation de l'usine de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce à Winnipeg.

La Chambre passe maintenant à l'étude des bills privés inscrits aux travaux d'initiative parlementaire.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES BILLS PRIVÉS

### LA BRUNNER CORPORATION (CANADA) LIMITED

**M. Philip G. Givens (York-Ouest)** propose: Que le bill S-18, concernant Brunner Corporation (Canada) Limited, dont le comité permanent des bills privés en général et du Règlement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**M. Givens** propose que le bill soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

### L'AGRICULTURE

#### MESURE CONSTITUANT EN CORPORATION LE SYNDICAT NATIONAL DES CULTIVATEURS

**M. A. B. Douglas (Assiniboia)** propose: Que le bill S-22, tendant à constituer en corporation le Syndicat national des cultivateurs, dont le comité permanent des bills privés en

[M. l'Orateur suppléant.]

général et du Règlement a fait rapport sans proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**M. Douglas (Assiniboia)** propose que le bill soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LES RESSOURCES EN EAU

#### MESURE POURVOYANT À LA GESTION, Y COMPRIS LA RECHERCHE, LA PLANIFICATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Greene: Que le bill C-144, pourvoyant à la gestion de ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation, soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

[Français]

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur l'Orateur, je ne dirai que quelques mots afin d'exprimer l'opinion du Ralliement créditiste sur le bill C-144, avant qu'on l'adopte en troisième lecture.

Le bill C-144, à mon sens, est un peu boiteux, ne disant à peu près rien de concret. Tel qu'il est présenté, il ne pourra que difficilement être mis en vigueur, car il ne mène nulle part.

Même si le gouvernement a rejeté tous les amendements de l'opposition qui auraient pu donner au bill une certaine valeur et indiquer, une fois pour toutes, qu'il veut s'attaquer à la pollution des eaux du Canada, nous allons voter en faveur du bill C-144, car nous reconnaissons qu'il s'agit d'un pas vers la lutte contre la pollution.

Mais quel est le sens exact de ce bill? Il ne dit aucunement que le gouvernement pourra sévir contre les compagnies ou les municipalités qui pollueront les eaux canadiennes. De la façon dont il est libellé, il faudra attendre que l'eau de toute une région soit polluée avant que le gouvernement déclare cette région polluée et qu'il puisse prendre des mesures visant à l'assainir.

Parce que ce projet de loi ne peut lutter efficacement contre la pollution, je blâme l'honorable ministre et le gouvernement de ne pas avoir accepté quelques-uns des amendements que l'opposition a proposés.